



## Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/17472  
18 septembre 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 18 SEPTEMBRE 1985, ADRESSEE AU PRESIDENT DU  
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ANGOLA  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes violents d'agression militaire commis tout récemment contre le peuple et le territoire de la République populaire d'Angola par le régime raciste d'Afrique du Sud. Les forces armées racistes du régime d'apartheid ont une fois de plus franchi la frontière souveraine de la République populaire d'Angola le 16 septembre 1985 et se sont livrées à des actes gratuits de destruction et de brutalité contre ce pays.

Cet aventurisme et cet expansionnisme militaires de l'Afrique du Sud raciste, qui prend pour prétexte d'imaginaires "attaques préemptives" menées par des ressortissants namibiens, visent manifestement à détourner l'attention de la communauté internationale du raz de marée qui est en train d'engloutir le régime raciste minoritaire d'apartheid en place à Pretoria.

Le monde entier a fini par prendre conscience de ce fléau qu'est l'apartheid et de ses incidences non seulement sur les citoyens sud-africains privés de leurs droits civiques, mais aussi sur l'ensemble de la population de l'Afrique australe.

Le terrorisme d'Etat pratiqué par l'Afrique du Sud contre ses voisins n'est en fait que la manifestation extérieure de son terrorisme d'Etat interne dont est victime la majorité de la population du pays. Ce comportement retors ne peut plus tromper la communauté internationale.

Mon gouvernement tient à appeler particulièrement l'attention de tous les partisans tardifs mais néanmoins bienvenus de la lutte nationale et internationale contre l'apartheid sur cette odieuse stratégie du régime sud-africain.

Alors que s'ouvre la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, mon gouvernement tient également à attirer l'attention de la communauté internationale sur la violation du droit international ainsi que de la souveraineté de l'Angola et de son intégrité territoriale par un Etat qui a été expulsé de l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question concernant l'agression de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola et son occupation illégale.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Elisio de FIGUEIREDO

-----

